

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à l'exploitation, portant ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation, par la SARL Repos des lacs, d'un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie, sis 18 morcellement Ballande, la Tamoia, commune de Païta, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du mardi 9 juin 2015 et clôturée le mardi 23 juin 2015 à 15 heures 30.

Madame Catherine Champoussin, diplômée en sciences de l'environnement et titulaire d'une maîtrise de biologie, est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Païta, aux dates et horaires suivants :

- Mardi 9 juin 2015 de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- Jeudi 11 juin 2015 de 11 heures 30 à 14 heures 30 ;
- Lundi 15 juin de 9 heures 30 à 12 heures 30 ;
- Mercredi 17 juin 2013 de 13 heures à 15 heures ;
- Mardi 23 juin de 13 heures 30 à 15 heures 30.

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier de l'enquête les jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.33) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de Païta (téléphone : 35.21.11), de 7 heures 30 à 15 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 15 heures le vendredi.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Païta, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service de la prévention des pollutions et des risques – bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration
La directrice de l'environnement par intérim


Céline Martini